



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION CA – 2026-03-11 /12

Relative à l'adoption de l'avenant de la convention de location avec la SELI -Résidence Ester

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du Crous de Limoges pour la séance du 11 mars 2026 ;

Point de l'ordre du jour :

12- Avenant à la convention de location avec la SELI – Résidence Ester

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et de l'innovation et de Monsieur le Directeur Général du Crous ;

Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 11 mars 2026 ;

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur l'avenant à la convention de location avec la SELI – Résidence Ester

Nombre de membres participant à la délibération : 22

Abstentions :

Pour :

Contre :

0
22
0

Fait, à Limoges, le 11 mars 2026

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et de l'Innovation


Emmanuel Roux